

## TRAVAUX TERASSEMENT

**Madame le Maire de la commune de Scientrier,**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1 et L2213-2,

**Vu** demande présentée par l'entreprise « SARL BKNET », 23 Chemin des Presronds 74600 MONTAGNY LES LANCHES

### A R R E T E

#### **Article 1 : Délai d'exécution**

La circulation sur la commune de Scientrier, 60 route du By 74930 Scientrier, sera perturbée avec empiètement sur chaussée du 02 novembre au 04 novembre 2023.

#### **Article 2 : Signalisation du chantier**

La signalisation nécessaire à la réglementation de la circulation alternée manuellement et de la protection du chantier sera assurée, entretenue et surveillée par l'entreprise « SARL BKNET » et ses sous-traitants.

#### **Article 3 : Prescriptions techniques**

Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans la demande mentionnée ci-dessus, à charge pour lui de se conformer aux dispositions contenues dans les documents susvisés, à l'avis des autres concessionnaires des réseaux et aux conditions spéciales suivantes :

- les fouilles sous chaussées seront obligatoirement prévues avec pré découpage à la scie,
- la servitude créée et la chaussée existante devront être au même niveau,
- l'entreprise prendra toutes les précautions nécessaires lors des travaux pour garantir le bâti environnant (maison, mur),
- la reconstitution du corps de chaussée sera effectuée en sable, grave concassé et béton bitumeux soigneusement compactés,
- les décombres, terre, dépôts de matériaux seront enlevés et la chaussée nettoyée,
- les fossés, talus, accotements, chaussées et tous les ouvrages qui auraient été endommagés aussi bien sur la voie que sur les dépendances seront rétablis dans leur état initial,

**L'entretien de la réfection provisoire est à la charge du pétitionnaire jusqu'à la réfection définitive.**

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Reignier,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise « SARL BKNET ».

Fait à Scientrier, le 24 octobre 2023

Le Maire,  
Patricia DEAGE





# Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

**cerfa**  
N° 14024\*01

## Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : SARL BKNET Prénom :  
Dénomination : SARK BKNET Représenté par : BADAOUI Khalid  
Adresse Numéro : 23 Extension : Nom de la voie : Chemin des Presronds  
Code postal 7 4 6 0 0 Localité : MONTAGNY LES LANCHES Pays : FRANCE  
Téléphone 0 6 7 3 6 9 2 6 1 4 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : sarlbknet @ gmail.com

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ORANGE Prénom :  
Adresse Numéro : 30 Extension : bis Nom de la voie : Rue Ampère  
Code postal 3 8 0 0 0 Localité : GRENOBLE Pays : FRANCE  
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : @

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Voie communale n°  
Point de Repère (PR) routier d'origine : Route de By Pointier de fin d'application : +  
Adresse Numéro : 60 Extension :  
Code postal 7 4 9 3 0 Localité : SCIENTRIER

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :  
Description des travaux :  
Date prévue de début des travaux : 0 2 1 1 2 0 2 3 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 2 Date de début de réglementation  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) 1